



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-cinquième session

Rome, 19-20 février 2002

**RAPPORT DE SITUATION DE LA COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA
FAIM ET LA PAUVRETÉ**

I. RÉSUMÉ

1. **Consolidation et croissance.** L'année passée a représenté une importante période de transition dans l'évolution de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (ci-après dénommée la Coalition populaire). Le dernier rapport de situation, présenté à la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs (document GC 24/L.13), rendait compte de la validation du modèle de Coalition populaire qui a suscité une large approbation de la part d'un nombre croissant de partenaires institutionnels. Le présent rapport est centré sur la consolidation d'un vigoureux programme global qui propose un schéma stratégique pour le développement futur et l'expansion de la Coalition populaire. Les éléments de ce nouveau programme mettent en évidence les possibilités originales offertes par le modèle de la Coalition populaire. Les enseignements tirés des cinq premières années d'activité de la Coalition populaire, conjugués à une nouvelle conception de la manière d'utiliser les partenariats novateurs pour renforcer l'autonomie des ruraux pauvres en élargissant leur accès à la terre et aux autres ressources productives, ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

2. **Transformer la vision en réalité.** La création de la Coalition populaire en 1996 procède de la conviction que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile (OSC) pouvaient œuvrer de concert au renforcement de l'autonomie des ruraux pauvres grâce à un accès plus large à la terre et aux autres ressources productives. La Coalition populaire a été établie pour tirer parti de cette dynamique de coopération et pour offrir un espace institutionnel neutre propice à l'émergence de partenariats novateurs. L'évolution du programme en 2001 a permis de transformer cette vision fondatrice en réalité et, surtout, a confirmé que la Coalition populaire est en mesure d'apporter avec efficacité et efficience des résultats et des avantages très divers, et qu'elle a la capacité de promouvoir des formes de collaboration et de partenariat entièrement nouvelles entre différents groupes de parties prenantes et de multiples institutions, en des points très variés de la matrice du développement rural.



3. **Une large gamme d'avantages.** Les activités nouvelles et élargies de la Coalition populaire à l'échelon communautaire, national, régional et international ont mis en évidence les avantages concrets que peuvent apporter les initiatives souvent novatrices conduites collectivement, qu'il s'agisse d'élargir l'accès des ruraux pauvres aux ressources, de renforcer les capacités des OSC, de diffuser de nouvelles formes de savoirs ou d'élargir les possibilités de concertation entre diverses parties prenantes.

4. **Le soutien constant du FIDA.** Le soutien continu apporté par le FIDA pendant cette période a permis d'assurer les bases nécessaires à la réalisation de ces changements. L'appui du FIDA revêt divers aspects, dont la poursuite d'une aide sous forme de dons pour des programmes spéciaux, un soutien logistique dans le contexte du programme, une assistance technique et la participation à des comités et à des processus clés. Cette contribution témoigne de l'attachement constant du FIDA à l'innovation et de son engagement historique en faveur de la participation des groupes les plus démunis et marginalisés de la société au processus du développement afin que ces groupes puissent surmonter leur pauvreté.

5. **L'élargissement de la collaboration avec des programmes du FIDA.** La participation croissante du FIDA aux principales activités de la Coalition populaire témoigne également de l'importance grandissante que le Fonds attache désormais aux questions concernant l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. La collaboration s'est étendue à de nombreux fronts dont, entre autres: i) la poursuite d'activités conjointes au Zimbabwe et ailleurs en Afrique australe; ii) la préparation d'un programme de coopération pour l'Afrique associant le Programme conjoint FIDA/Fonds belge de survie (PC-FBS) et la Coalition populaire; iii) une contribution majeure pour canaliser l'expérience et les enseignements des partenaires de la Coalition populaire vers la préparation du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* du FIDA; iv) diverses activités corrélées en Amérique latine, notamment le règlement de différends concernant l'accès à la terre au Guatemala, dans le cadre des accords de paix; v) une collaboration sur un large éventail de questions relatives à l'accès aux ressources dans la perspective des sexes en Asie, notamment en Inde et au Népal; et vi) la participation à diverses manifestations et initiatives de portée régionale et mondiale aux côtés du FIDA et, parfois, pour le compte du FIDA, notamment l'échange d'informations et de connaissances sur les conditions spécifiques à l'échelle des pays, entre autres en Equateur et au Zimbabwe, et ailleurs.

II. INTRODUCTION

6. La Coalition populaire résulte directement de la Conférence sur la faim et la pauvreté qui s'est tenue à Bruxelles en 1995. Sa création, au début de 1996, a ouvert un espace institutionnel original où les diverses parties prenantes - gouvernements, société civile et organisations intergouvernementales - peuvent se rencontrer. Elle a pour tâche de définir des méthodes de travail nouvelles et novatrices et d'encourager de nouvelles initiatives de coopération.

7. La Coalition populaire s'est vu confier une mission générale bien définie: renforcer l'autonomie des ruraux pauvres en élargissant leur accès à la terre et aux autres ressources productives. Cette mission s'articule sur trois objectifs corrélés qui déterminent la structure de son programme:

- a) accroître la participation de la société civile à la prise de décisions;
- b) définir de nouveaux modes et de nouvelles démarches de collaboration aux niveaux local, national et international;
- c) faire une large place au problème de l'accès aux ressources dans les programmes nationaux et internationaux.



8. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée d'accélérer la promotion économique des ruraux pauvres principalement par l'amélioration de la productivité des activités agricoles et extra-agricoles, le FIDA a été à l'avant-garde dans la recherche des moyens permettant d'élargir l'accès des pauvres aux biens de production pour leur permettre de sortir du dénuement. C'est ainsi qu'il a contribué à la création de la Coalition populaire conçue comme un mécanisme de collaboration reposant sur une conception, alors sans équivalent, d'une nouvelle forme de partenariat unissant, sur un pied d'égalité, la société civile et les organisations intergouvernementales. Le FIDA, en fédérant un groupe de parties prenantes multiples autour de thèmes aussi importants que la réforme agraire et l'accès aux biens de production, a fait œuvre de visionnaire. On lui doit la réintégration dans les programmes nationaux et internationaux, à un niveau de priorité qui faisait défaut, de ces questions qui avaient été mises en marge jusqu'à la Conférence de Bruxelles de 1995. L'accès aux biens de production est naturellement l'un des points saillants de son *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale*. La Coalition populaire aidera le FIDA à enrichir sa base de connaissance sur la question de l'accès aux biens de production en multipliant les possibilités de collaboration avec des parties prenantes nouvelles et diverses aux niveaux local, national et international.

III. PROGRAMMES ESSENTIELS

9. La Coalition populaire repose sur le principe du partenariat et de la collaboration entre parties prenantes multiples. Sa création procède de la conviction que l'union de divers partenariats peut déboucher sur des résultats entièrement nouveaux ou plus efficaces que ceux obtenus par les options actuelles. C'est pourquoi les activités de la Coalition populaire ne sont jamais menées par des personnes, des institutions ou des groupes isolés, mais sont conduites collectivement dans le but de tirer le meilleur parti des avantages comparatifs et des ressources de chacun. Le succès de ces efforts conjugués aide les ruraux pauvres à sécuriser leur accès aux ressources et à faire prendre en compte leurs intérêts dans les cadres législatif et réglementaire de leur gouvernement concernant l'utilisation des sols et des autres biens de production. Le succès de cette démarche devrait également inciter les organisations membres de la Coalition populaire à modifier leurs politiques et leurs méthodes en tenant compte des enseignements tirés de ces activités conjointes.

A. Mécanisme de potentialisation des communautés

10. Le mécanisme de potentialisation des communautés (MPC) mis en place par la Coalition populaire est un programme à l'échelon des communautés qui vise à élargir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Ses objectifs sont les suivants: i) renforcer la capacité des pauvres et des organisations qui les représentent aux niveaux local, national et régional à accéder durablement aux ressources productives, et ii) élargir leur accès aux outils et aux processus nécessaires à la gestion de ces ressources, notamment aux connaissances, aux techniques, aux modèles institutionnels et au financement. Le MPC vise à repérer des moyens novateurs de potentialiser les ruraux pauvres par le biais d'une réforme agraire viable et accorde la priorité aux activités inédites d'envergure modeste qui auront des incidences stratégiques profondes au niveau local. Les dons au titre du MPC, d'un montant maximum de 100 000 USD, sont accordés à des organisations à assise communautaire et à des OSC pour des activités visant à résoudre des problèmes locaux en rapport avec les principaux domaines prioritaires du MPC.

11. Le MPC se différencie des mécanismes classiques de subventionnement des OSC du fait qu'il est fondé sur le partenariat afin de mettre à profit les connaissances et les expériences des diverses parties prenantes – notamment des collectivités, des OSC et des organisations internationales de développement – dans la recherche de moyens novateurs propres à éliminer les obstacles locaux à l'accès aux ressources. Sa démarche repose sur la collaboration entre différents partenaires et sur leur engagement commun. La riche diversité des membres de la Coalition populaire a été mise à profit dans la sélection, la formulation, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre de projets communautaires.



12. Comme le mentionnait le rapport de situation précédent, le premier projet a été approuvé en 2000 dans le cadre de la mise en place du MPC. Ce projet soutenait l'étude de moyens novateurs de fournir une assistance technique et un soutien financier aux bénéficiaires dans le sillage de la réforme agraire conduite dans la province de Capiz aux Philippines. Le projet, achevé en 2001, a entraîné la mise en place de services techniques, financiers et de commercialisation gérés directement par les bénéficiaires de la réforme agraire. Le Gouvernement des Philippines estime que les enseignements tirés pourraient avoir une application plus vaste avec la participation des bénéficiaires de la réforme agraire dans d'autres parties du pays. Le rapport précédent signalait également que le Comité intérimaire de pilotage de la Coalition populaire, à sa sixième réunion tenue en juin 2000, avait approuvé le cadre et les directives opérationnels du MPC établis par le secrétariat de la Coalition populaire. Cette approbation marquait le terme de la phase de mise en place du MPC et le début de sa phase opérationnelle.

13. L'encadrement général et la direction stratégique du MPC sont assurés par le Comité d'approbation des projets (CAP). Le CAP est également chargé de la sélection et de l'approbation des projets susceptibles de recevoir un don. En 2001, les membres du CAP étaient issus de trois OSC (l'ONG asiatique coalition pour la réforme agraire et le développement rural, la Fédération internationale des producteurs agricoles et le Secours populaire français) et de deux organisations intergouvernementales (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le FIDA).

14. A ses réunions tenues à Rome en avril et en octobre 2001, le CAP s'est proposé de: (i) parvenir à une compréhension commune du processus d'approbation des projets relevant du MPC; (ii) assurer que le mécanisme soit gérable et réponde effectivement aux attentes; (iii) définir les améliorations et les modifications qu'il convient d'apporter au processus du MPC. Chacune des réunions a examiné et précisé les critères, la stratégie et la gestion du MPC. Les propositions ont été évaluées, les questions appelant une suite ont été identifiées et une approbation conditionnelle a été donnée au Secrétariat pour les propositions jugées acceptables. Enfin, le CAP a entrepris un examen exhaustif du MPC, en portant une attention particulière au processus d'examen et d'approbation des projets.

15. **Propositions approuvées.** À sa première réunion, le CAP a recommandé que les dons du MPC financent les activités suivantes:

- Afrique australe - soutien au démarrage des activités de la SANProTA (Association sud-africaine de commercialisation des produits naturels), une association qui renforcera l'autonomie des collectivités rurales pauvres au Botswana, au Malawi, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, en leur donnant la possibilité de tirer un revenu de la vente de produits naturels locaux sur les marchés national, régional et international;
- Albanie - soutien à une participation communautaire directe en vue d'obtenir un accès aux terres forestières domaniales, conformément à la récente loi foncière;
- Bolivie - élaboration d'un plan destiné à améliorer les moyens de subsistance des populations autochtones par une gestion durable des terres et des forêts;
- Équateur - régularisation des terres communales et accès équitable à l'eau, accompagné d'un plan rationnel d'utilisation par les populations autochtones;
- Guatemala - aide au règlement des différends fonciers par les populations autochtones dans le cadre des accords de paix;
- Inde, Uttar Pradesh - soutien technique aux pêcheurs afin de renforcer leur maîtrise des zones de pêche qui leur ont été attribuées après un long et difficile conflit avec l'État;
- Madagascar - aide à la conduite d'une campagne d'information sur les droits aux ressources et sur les stratégies de développement communautaire pour une gestion durable des ressources locales: eau, terre, technologies et marchés;



- Malawi - renforcement des chances offertes aux femmes par l'accès aux terres et aux marchés;
- Nicaragua - création d'un fonds de roulement pour l'établissement et la légalisation des titres fonciers;
- Ouganda - soutien à l'initiation aux questions foncières pour familiariser les agriculteurs avec la loi foncière ougandaise de 1998;
- Philippines - soutien à une campagne populaire lancée par les organisations civiles pour influencer le Programme intégré de réforme agraire;
- Philippines - soutien de la participation populaire à la prise de décision concernant les droits de propriété à l'échelon municipal;
- Zimbabwe - mise en place d'une série de projets pilotes visant à résoudre les principaux problèmes qui nuisent à la productivité agricole et à l'environnement dans les plans de réinstallation.

16. Pendant l'année, le secrétariat de la Coalition populaire a procédé à l'évaluation de 92 documents de conception préliminaires, à la suite de quoi 50 OSC ont été invitées à présenter des propositions complètes de projets susceptibles d'être financés par le MPC. De ce nombre, 32 ont été soumises au CAP pour la sélection finale: neuf d'Afrique et du Proche-Orient, 14 d'Asie, huit d'Amérique latine et des Caraïbes et une d'Europe orientale et centrale. Le CAP en a recommandé 13 pour financement.

17. Par ailleurs, plusieurs des organisations qui avaient présenté des projets ont reçu la visite de membres du secrétariat de la Coalition populaire à l'occasion de missions sur le terrain en Équateur, en Inde, au Népal, au Pérou et au Zimbabwe.

B. Réseau de savoirs sur la réforme agraire

18. Le réseau de savoirs sur la réforme agraire (ARnet) constitue un autre programme central de la Coalition populaire. La première phase d'activités, qui en comporte huit de portée régionale et 23 de portée nationale, est désormais achevée. En plus de permettre aux OSC participantes d'acquérir et de partager des connaissances, ces activités ont également constitué une excellente occasion de mieux percevoir les types et formes de savoirs qui peuvent être partagés utilement, les meilleures façons de mettre à profit ces connaissances et, finalement, les moyens les plus efficaces pour les mettre à la disposition des membres du réseau et de la communauté élargie des acteurs du développement.

19. En 2001, le programme ARnet a également fait l'objet d'une évaluation approfondie conduite en collaboration avec plusieurs partenaires de ce programme, dans le cadre d'une série d'ateliers et d'autres réunions. Il convient de souligner en particulier un atelier conjoint FIDA/PC-FBS/Coalition populaire, organisé au Kenya en janvier 2001, qui a permis de réunir tous les participants d'Afrique ainsi que des représentants d'autres régions incluses dans le programme ARnet. Cet atelier a contribué à clarifier de nombreuses questions essentielles concernant les savoirs et apporté des éléments très utiles au processus global d'évaluation et de révision du programme mené en 2001. Ainsi, à la lumière de ces travaux, le programme ARnet a été transformé. Le nouveau plan stratégique qui guidera les activités à l'avenir aidera à en renforcer l'impact et à assurer la qualité et la valeur du programme. Les activités futures d'ARnet viseront à la fois le relativement court terme (3 à 9 mois) en s'attachant à la génération de connaissances et le plus long terme (9 à 18 mois) par un soutien au réseau. Une nouvelle série d'activités du réseau ARnet à entreprendre en 2002 et au-delà est en cours de formulation. Cette démarche repose sur une vaste collaboration avec de partenaires divers, l'intégration des leçons tirées des activités précédentes et les informations fournies par les utilisateurs sur leur appréciation des résultats obtenus jusqu'à présent. On prévoit que les nouvelles activités ARnet seront définies et approuvées d'ici le milieu de 2002.

20. **Résultats en matière de savoirs.** L'objectif général du programme ARnet est de recenser, documenter et diffuser les connaissances sur les moyens pratiques que les OSC peuvent mettre en



œuvre pour élargir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Cet objectif est fondé sur le constat que, partout dans le monde, les OSC mènent avec énergie et succès des activités qui se traduisent par une amélioration de l'accès aux ressources, *mais que l'information relative à ces activités n'est pas diffusée* et, surtout, que les savoirs pratiques utiles qui permettraient à d'autres OSC de conduire des activités semblables ailleurs ne sont pas rendus publics. De plus, on comptait sur ces données pour alimenter directement les débats internationaux et, en particulier, pour faire mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les OSC dans le renforcement de l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives.

21. La richesse et la diversité des activités de la première vague (lancée principalement en 1999) ont confirmé la validité de cette démarche et aidé à cerner les types de savoirs qu'il convient de diffuser. Elles ont également permis de dégager des enseignements essentiels sur les moyens de "capter" et de diffuser ces connaissances à l'échelle internationale. Les membres du réseau ont échangé des connaissances pratiques tirées d'expériences réussies tant à l'échelon des communautés qu'à celui de la concertation nationale portant sur des aspects très divers, notamment:

- Afrique du Sud - organiser des bilans pour évaluer les compétences des membres du réseau de la société civile;
- Bangladesh, Bolivie et Équateur - renforcer les droits des communautés marginales;
- Cameroun - constituer une association nationale chargée de défendre les droits fonciers des petits agriculteurs;
- Inde et Mozambique - améliorer l'initiation aux questions foncières à l'échelle communautaire en éduquant les groupes marginalisés sur les droits fonciers;
- Indonésie et Pérou - développer des bases de données et d'autres ressources basées sur Internet pour étayer les revendications foncières communautaires;
- Népal - élaborer des méthodes d'évaluation de la viabilité des institutions communautaires; et
- Philippines - utiliser efficacement les médias pour attirer l'attention sur les revendications foncières communautaires.

Il convient de souligner que, dans tous les cas, c'est en se basant sur les expériences concrètes et réussies des OSC que les membres du réseau ARnet ont retenu ces domaines ainsi que d'autres à approfondir.

22. Les données recueillies par ARnet ont été compilées sous forme de guides pratiques concis précisant certains des moyens adoptés avec succès par les OSC partout dans le monde pour élargir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Ces guides sont le fruit de partenariats entre les collectivités et des organisations locales, nationales et internationales. L'objectif était d'aider d'autres OSC - et, indirectement, les collectivités - à tirer parti des expériences réussies menées ailleurs.

23. **Services de soutien au réseau.** Un élément essentiel de la mission globale de la Coalition populaire consiste à soutenir la mise en place et l'expansion de réseaux locaux, nationaux, régionaux et mondiaux d'OSC qui s'efforcent d'élargir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Les réseaux peuvent remplir de multiples fonctions utiles. Ils peuvent, par exemple, aider à mobiliser des organisations par ailleurs disparates autour d'objectifs et de programmes communs. Ils peuvent aussi fournir un cadre pour l'échange de connaissances et le partage d'expériences et de stratégies. Ils peuvent également contribuer à forger une volonté collective et à renforcer le poids politique de ces organisations. Ils peuvent constituer un moyen d'apprentissage et un instrument de croissance technique. Les réseaux représentent donc un exemple important de la façon dont les organisations de la société civile peuvent contribuer directement à l'autonomisation des ruraux pauvres.



24. Un autre volet essentiel du programme ARnet concerne les diverses formes de soutien apporté aux réseaux existants et aux nouveaux réseaux de la société civile. De nombreux enseignements ont été tirés de cette expérience, dont il ressort surtout que les réseaux efficaces et durables ont besoin d'être appuyés et enrichis en permanence. Il leur faut, par exemple, un apport continu d'appuis individuels, une direction efficace, un renouvellement technique, un soutien financier, une gestion et une supervision rationnelles et, souvent, des indicateurs mesurables de valeur et de réussite. C'est pourquoi le programme ARnet a mis l'accent sur des services ciblés de soutien au réseau, visant à satisfaire ses besoins particuliers afin d'en assurer la durabilité et l'expansion. Cet aspect des activités du programme ARnet s'est imposé après une vaste consultation menée auprès des membres de la Coalition populaire et, en particulier, auprès des nœuds régionaux qui, très souvent, faisaient déjà partie de grands réseaux à succès de la société civile. Les activités futures d'ARnet resteront axées sur un soutien technique et logistique ciblé modeste, qui aidera à assurer la durabilité et l'efficacité à long terme de divers réseaux de la société civile fonctionnant à différentes échelles géographiques.

C. Programme pour l'accès des femmes aux ressources

25. Le programme pour l'accès des femmes aux ressources (PAFR) est un nouveau programme spécialisé de la Coalition populaire, élaboré en 2001. Son objectif général est de faire mieux comprendre, au plan international, la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources productives. Le PAFR s'inspire directement des points de vue, des expériences et des connaissances des femmes rurales pauvres pour montrer l'importance de la terre et des autres ressources productives dans leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de leurs familles.

26. Le PAFR est fondé sur une méthodologie qui met directement à profit les possibilités exceptionnelles offertes par la Coalition populaire. Elle associe les compétences, les savoirs et les ressources de partenaires internationaux, de partenaires nationaux, de partenaires locaux et des communautés rurales pauvres pour diffuser des connaissances à une échelle sans précédent. Le programme prévoit des visites dans des communautés rurales pauvres afin d'apprendre directement des femmes et offre un moyen original, efficace et stimulant d'aider les principaux décideurs à mieux comprendre les points de vue des femmes rurales pauvres tout en accroissant la participation directe de ces dernières à des processus tels que la formulation des politiques, la conception de projets et la défense de leurs intérêts à l'échelle internationale. Le programme a pour pivot le partenariat et l'engagement partagé: ainsi, les divers partenaires, dont la gamme s'étend des organisations intergouvernementales et des gouvernements aux organisations communautaires locales et aux ménages ruraux, apportent leurs capacités propres, leurs ressources et leurs compétences particulières pour travailler de concert, sur un pied d'égalité, à la recherche de nouvelles connaissances et d'une nouvelle compréhension.

27. Le PAFR a reçu le soutien du FIDA par le biais d'un don au titre du Fonds supplémentaire japonais. Des ateliers communautaires ont été organisés dans le cadre du programme au Népal (juin 2001), en Inde (septembre 2001) et en Indonésie (prévu pour février 2002). Les femmes ont souligné les nombreux avantages associés à l'accès aux ressources, dont bon nombre semblent être sous-estimés, voire ignorés, dans la littérature classique consacrée au développement. Au Népal, l'atelier communautaire a rassemblé des femmes bénéficiaires du projet du FIDA de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays (Népal). Les femmes ont indiqué la multitude d'avantages dus à l'accès amélioré aux terres et aux activités forestières résultant du projet. Elles ont été nombreuses à évoquer la transformation positive des relations entre hommes et femmes dans les ménages. D'autres ont insisté sur les gains de temps appréciables associés à la possibilité de prévoir les approvisionnements fourragers. Le temps économisé étant mis à profit pour accroître la production de légumes destinés à la consommation humaine, la sécurité alimentaire des ménages s'en trouve améliorée. En Inde, les ateliers communautaires ont rassemblé les femmes de populations tribales en Uttar Pradesh et Madhya Pradesh. Les femmes ont expliqué que l'accès amélioré aux terres et aux ressources forestières a réduit leur dépendance vis à vis d'arrangements de métayage avec les



propriétaires locaux, qui leur sont fortement défavorables. Selon elles, le renforcement de l'accès aux ressources forestières leur permet d'intervenir davantage dans les décisions qui pèsent le plus sur leurs moyens de subsistance tout en leur permettant, par des entrées plus stables, de surmonter la pauvreté. Le premier bilan des résultats du programme PAFR, qui récapitulera les principales conclusions des différents ateliers communautaires et les grandes orientations méthodologiques, sera prêt à la fin de 2001.

IV. NOUVEAUX MODÈLES POUR ALLER DE L'AVANT ENSEMBLE

28. Le principe d'«aller de l'avant ensemble» est au cœur du travail de la Coalition populaire et de fait résume parfaitement le fondement même de la Coalition. Lors de la conférence fondatrice de 1995, il a été établi que pour renforcer avec succès le droit aux ressources des ruraux pauvres il fallait une coalition d'égaux. La coalition devrait s'ancrer sur les besoins et les expériences des organisations communautaires et des organisations de la société civile, engager les gouvernements à mettre en place un environnement politique et législatif favorable, et inciter les organisations internationales et bilatérales à harmoniser leurs rôles et leur soutien.

29. La Coalition populaire a participé à une large gamme d'activités fondées sur le partenariat, à différents niveaux, et un nombre croissant d'alliances multipartites ont vu le jour. Ces réseaux et ces partenariats sont au cœur de la stratégie de la Coalition populaire et permettent de nombreux progrès, comme une plus grande cohérence, une efficacité et une efficience accrues, et une meilleure aptitude à tirer parti des enseignements dégagés. Outre les avantages qu'apporte sur le terrain le fait de travailler ensemble, ces alliances offrent de précieuses occasions de mieux percevoir les corrélations sectorielles et les difficultés liées au renforcement de l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Quelques-unes des activités importantes menées en 2001 sont décrites ci-dessous.

Forum Asie-Pacifique sur la pauvreté

30. La Coalition populaire a été invitée à présenter deux documents au premier Forum sur la pauvreté (tenu à Manille, aux Philippines, en février 2001) par la Banque asiatique de développement (BAsD). L'importance de l'accès aux biens de production et la création de coalitions multipartites ont été considérées être deux points forts que la Coalition populaire pouvait exposer aux délégués. Les deux documents, qui seront bientôt publiés par la BAsD, décrivent les connaissances acquises par le biais du réseau des connaissances de la Coalition populaire ainsi que les enseignements tirés du processus de transformation de la Coalition en une tribune où les multiples parties prenantes participent activement à l'élaboration de politiques et de programmes.

31. La BAsD a manifesté son intention de devenir membre actif de la Coalition populaire dans une démarche qui entend donner suite au Forum sur la pauvreté et renforcer les travaux sur les questions d'accès aux ressources dans la région.

Groupe de travail sur la politique foncière

32. Après son lancement à l'occasion de la semaine rurale de la Banque mondiale tenue en 2000, ce groupe de travail rassemblant plusieurs donateurs et organisations de la société civile a affirmé sa volonté commune de mettre les engagements mondiaux en faveur des droits à la terre au rang de préalable à la réduction de la pauvreté en milieu rural. La Coalition populaire a été confirmée dans son rôle de coordonnateur des activités de ce groupe qui comprend, entre autres, la FAO, le FIDA, la Banque mondiale, le Département du développement international (Royaume-Uni), l'Office allemand de la coopération technique, l'Agence des États-Unis pour le développement international et diverses ONG partenaires de la Coalition populaire. Le but à court terme est de travailler ensemble pour renforcer le consensus global sur les questions touchant le droit à la terre et l'accès aux ressources, en



vue de rehausser le dialogue politique et les engagements à ce sujet lors du Sommet mondial sur le développement durable (ou Rio + 10) qui doit avoir lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en septembre 2002.

La terre, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire

33. La Coalition populaire participe activement au processus de concertation multipartite mis en œuvre par diverses institutions des Nations Unies pour mobiliser leurs partenaires. En connexion avec la Commission du développement durable et les instances de la FAO (notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité de l'agriculture et le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi), la Coalition populaire s'est attachée à appuyer le débat progressiste et la contribution des organisations d'agriculteurs, des syndicats, du secteur privé ainsi que de la communauté des ONG et des OSC. Cette démarche conforte la mission de la Coalition populaire concernant l'élargissement des possibilités offertes aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires de participer aux débats de la communauté internationale sur les stratégies, les politiques et les méthodes qui seront les plus efficaces pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, approuvés par l'Assemblée générale du Millénaire des Nations Unies à New York en septembre 2000.

Biens de production et pauvreté rurale

34. La Coalition populaire a été fière de travailler de concert avec son organisation hôte, le FIDA, à l'élaboration du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale*. Sa contribution a consisté à exposer les points de vue des partenaires de la coalition, leur expérience et les enseignements qu'ils en ont dégagés dans le chapitre intitulé "Accès aux biens de production".

35. La Coalition populaire a appuyé diverses initiatives de plusieurs gouvernements visant à prendre en compte dans leurs politiques et pratiques la question de l'accès à la terre. Dans le Nord, la Coalition populaire a collaboré avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à la préparation d'un rapport sur l'accès aux biens de production destiné à aider l'ACDI dans son examen des moyens de renforcer l'efficacité de son aide. Dans le Sud, la Coalition populaire s'est associée au projet CREATE (portant sur la technologie et la réinstallation à assise communautaire), initiative parrainée par le FIDA au Zimbabwe pour renforcer la participation communautaire au processus de réinstallation. Il faudra beaucoup de temps au Zimbabwe pour résoudre les problèmes, mais la méthodologie de CREATE a été jugée apte à ouvrir la voie, dans ce pays et ailleurs.

Terre et démocratie

36. La Coalition populaire a été invitée à aider le Centre parlementaire du Canada et l'Institut de la Banque mondiale à élaborer le programme d'un cours qui sera offert aux politiciens des démocraties émergentes en vue d'améliorer l'efficacité des politiques et des pratiques en matière de gestion des affaires publiques et de conduite des affaires parlementaires par une formation sur le rôle du parlement à l'aide de divers sujets phares. L'accès à la terre figurera au programme, compte tenu du rôle critique de cette question dans de nombreux pays en développement et dans les économies de l'Europe centrale et orientale. Cette initiative offrira à la coalition populaire une importante occasion d'exercer, grâce à sa mission et à son expérience, une influence politique et parlementaire dans probablement une trentaine de pays.

Enseignements de la société civile

37. Les partenaires fondateurs ont décidé que l'un des principaux rôles de la Coalition populaire serait d'inscrire les expériences des OSC concernant l'accès aux biens de production aux programmes d'action nationaux et internationaux. En 2001, la Coalition populaire a sa première grande publication intitulée "*Whose Land? Civil Society Perspectives on Land Reform and Rural Poverty Reduction*" (À



qui appartient la terre? Perspectives de la société civile sur la réforme agraire et la réduction de la pauvreté rurale), qui met en lumière l'expérience de la société civile dans le renforcement de l'accès aux ressources, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Associer la société civile aux travaux sur les systèmes agraires

38. La Coalition populaire a été invitée à participer à un atelier régional organisé par la FAO au Venezuela (du 18 au 23 juin 2001), qui a réuni un large éventail de chercheurs, d'universitaires et de représentants d'ONG et d'organisations bilatérales et multilatérales de développement. Les participants se sont penchés sur les moyens de faire une plus large place aux points de vue et aux savoirs des ruraux pauvres dans les méthodes de conception et de formulation de programmes intéressant les systèmes agraires. La Coalition populaire a parrainé la participation de deux de ses membres (Équateur et Honduras) qui ont apporté une contribution précieuse à l'atelier et montré, une fois de plus, qu'elle était capable de faciliter la communication entre les parties prenantes - gouvernements, société civile et organisations internationales - et de faire en sorte que les points de vue et les savoirs des ruraux pauvres soient directement incorporés dans le débat élargi.

Explorer des modèles novateurs de soutien des OSC aux communautés dans le contexte de la réforme agraire

39. En juin 1999, un don du FIDA financé sur les ressources du Fonds fiduciaire norvégien a été accordé pour appuyer certaines des "approches complémentaires" envisagées dans le cadre de la deuxième phase du Programme de réforme agraire et de réinstallation du Zimbabwe. L'une des initiatives en résultant, baptisée CREATE, avait pour objectif d'établir un cadre pratique pour l'appui des ONG aux communautés rurales pauvres dans le contexte de la réinstallation agraire. La Coalition populaire a souscrit au modèle CREATE, jugé solide tant au plan conceptuel que pratique, et participé activement, aux côtés du FIDA, à un certain nombre d'activités connexes en 2000 et 2001.

40. De fait, même si la conjoncture au Zimbabwe pendant les années 2000 et 2001 a empêché CREATE d'atteindre pleinement ses objectifs, le FIDA et la Coalition populaire restent persuadés que cette initiative a réussi à établir un modèle institutionnel novateur de prestation d'une assistance technique vitale aux ménages, dans le cadre de la réinstallation dite "à assise communautaire", et qu'elle a contribué à forger un consensus au sein d'un large éventail de parties prenantes. Parallèlement, la preuve a été faite que ce type de démarche pouvait contribuer beaucoup plus largement au processus de développement. En particulier, l'expérience CREATE a permis de définir un modèle institutionnel susceptible de faciliter l'acheminement des appuis offerts par diverses parties prenantes externes aux collectivités rurales pauvres par le biais d'un cadre institutionnel impulsé par les ONG. L'expérience du Zimbabwe montre que cette approche peut servir des objectifs à court et à long terme et générer nombre d'avantages pour les bénéficiaires et autres parties prenantes.

41. La Coalition populaire et le FIDA sont convaincus que les enseignements tirés de CREATE - notamment sa large définition de la communauté, ses processus permettant de trouver un terrain d'entente entre de multiples acteurs aux intérêts apparemment contraires, sa contribution à l'élaboration de politiques et ses instruments concrets pour la mise en œuvre d'une réforme agraire à assise communautaire - ne doivent pas être perdus. C'est pourquoi les deux organismes ont travaillé de concert à la préparation d'un rapport qui vise à la fois "à raconter l'histoire" de CREATE et à dégager de cette expérience les enseignements qui apparaissent les plus pertinents. Ce rapport fournira un modèle utile pour d'autres initiatives similaires qui pourraient être menées ailleurs et il sera largement diffusé parmi les membres de la Coalition populaire et de la communauté internationale du développement, en Afrique australe et ailleurs.



V. LA COALITION POPULAIRE ET SES LIENS AVEC LE FIDA

42. La Coalition populaire est considérée par tous ses partenaires comme émanant de la vision du FIDA qui s'est investi résolument dans la constitution de cette alliance. Ces mêmes partenaires acceptent la responsabilité de bâtir la Coalition populaire et de générer les ressources nécessaires à son fonctionnement. En conséquence, tout en étant hébergés par le FIDA, la coalition populaire et son secrétariat sont placés sous la direction du Conseil exécutif de la Coalition, auquel participent actuellement le FIDA avec la Banque mondiale, la FAO, le Programme alimentaire mondial, la Commission européenne et sept OSC régionales.

43. Le bulletin du Président de mars 2001 (PB n° 01/03) établit le cadre de base régissant les aspects administratifs et opérationnels de la Coalition populaire ainsi que ses rapports avec le FIDA (*The Basic Framework regarding the Modalities for and Administration Operations of the Popular Coalition and its Relationship to IFAD*). Ce bulletin expose des bases claires propres à guider les décisions en matière de politiques, de programmes et d'administration, en tenant compte des enseignements tirés des premières années de fonctionnement de la Coalition.

44. Au cours de 2001, la gamme des activités menées conjointement avec le FIDA s'est élargie en particulier grâce à la participation du FIDA à la réunion mondiale des partenaires du réseau ARnet tenue à Nairobi (Kenya), aux activités de CREATE au Zimbabwe, et à plusieurs projets relevant du MPC.

VI. CONCLUSION

45. Au sein de la Coalition populaire, le FIDA peut être considéré comme le "premier parmi les pairs". Les autres partenaires sont conscients que le FIDA a offert le cadre et les moyens pour que la Coalition populaire fructifie, sans pour autant être constamment en quête de reconnaissance, ce dont ils lui savent gré. En créant la Coalition populaire, le FIDA a rallié de nombreux partenaires qui se sont joints à ceux qui avaient répondu à l'appel initial du Fonds en faveur de l'autonomisation des ruraux pauvres par la réforme agraire et l'accès aux ressources productives.

46. La Coalition populaire tire sa force de la diversité de ses partenaires. Grâce à elle, on accorde de plus en plus d'importance aux besoins des ruraux pauvres en matière de biens de production. La coalition populaire contribue à promouvoir les objectifs du FIDA dans le domaine de la mobilisation et des programmes et, partant, elle met en lumière le rôle du FIDA en tant que source d'inspiration, pilier et partenaire primordial au service des ruraux pauvres.